



Un splendide isolement

Les politiques françaises de maintien de l'ordre

Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD

Tandis qu'en France, la police tenue pour coupable d'acharnement appelle à un rassemblement contre la « haine anti-flics », en Allemagne, en Suède, en Suisse, l'interaction entre police et manifestants se distingue par la maîtrise et le dialogue. La police française résiste aux nouveaux modèles de maintien de l'ordre, articulés autour de la notion de désescalade. O. Fillieule et F. Jobard expliquent les raisons de ce retranchement doctrinal.

*« De toutes les manifestations du pouvoir,
celle qui impressionne le plus les hommes,
c'est la retenue »*
Thucydide

Quelques jours après la tenue d'une manifestation à Paris contre la « haine anti-flics » appelée par diverses organisations syndicales de police, il nous a semblé que le décalage comparatif pourrait éclairer la compréhension de ce que l'on appelle en France le « maintien de l'ordre », c'est-à-dire la gestion des foules (protestataires, sportives ou festives) par les forces de police et de gendarmerie¹.

La désescalade à l'allemande

Qu'en est-il ailleurs de la violence contestataire et de l'hostilité aux policiers ? Voyons le week-end du 1^{er} mai en Allemagne. Depuis le milieu des années 1980, le Premier Mai est l'occasion déclarée par divers groupes anarchistes, autonomes et anti-fascistes, d'une confrontation violente avec la police (projectiles, cocktails molotov, tirs de mortier, fusées diverses interdites en Allemagne mais achetées en République tchèque ou en Pologne)². Cette année, un important dispositif était déployé dans les lieux habituels de confrontation, mais l'imposant cortège policier, et une politique habile de « désescalade » (nous y reviendrons), ont tenu les hostilités à un niveau très bas. Dans le même temps cependant se tenait à Stuttgart le congrès du parti de droite radicale *Alternative für Deutschland* (AfD). Dans la ville, « 800 à 900 autonomes gauchistes violents » (expression de la police locale), protégés dans un cortège de 4000 manifestants, s'en sont pris à la police tandis que 1500 autres ont tenté par la violence d'empêcher les membres de la AfD de rejoindre le lieu du congrès. 500 protestataires ont été interpellés, et des arrêts de travail ont été constatés chez 3 policiers. Pendant ce temps, à Zwickau, en Saxe, haut lieu des manifestations Pegida, le ministre SPD de la Justice, Heiko

¹ Ce texte développe une tribune publiée dans *Le Monde* les 7-8 mai 2016.

² Ces images d'archives pourront convaincre du sérieux des confrontations : <http://www.umbruch-bildarchiv.de/bildarchiv/ereignis/010501berlin.html>. youtube regorge de vidéos des affrontements avec les polices allemandes, notamment lors des « Premier Mai révolutionnaires », les « Chaos Tagen » de Hanovre et les mouvements de squat de la fin des années 1970 au début des années 2000...

Maas, s'est vu obligé de tenir son allocution publique sous protection policière, des troupes d'extrême droite s'étant déplacées de toute la région pour empêcher le meeting. À Schwerin, dans le nord de l'ex-RDA, une manifestation du parti d'extrême droite NPD (son interdiction est en cours d'examen par le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe) a donné lieu à des affrontements avec les militants de gauche, et la police avait pour mission de séparer les deux cortèges hostiles l'un à l'autre. Même situation à Bochum, dans la Ruhr. A Plauen, à la frontière tchèque, des militants d'extrême droite défilant en piétinant des drapeaux de l'Union européenne ont jeté projectiles et explosifs sur la police, qui a balayé le cortège au canon à eau.

Comme on le voit, les polices allemandes ne chôment pas. Elles affrontent des violences de gauche et des violences de droite ; des violences dont elles sont l'objet et des belligérant.e.s qu'elles séparent ; elles protègent des ministres et des foules ; elles emploient la force et elles interpellent. Mais le point crucial qui les distingue des polices françaises est ceci : force reste à la loi ; force reste dans la loi. Pas de manifestant.e.s menotté.e.s et frappé.e.s par un policier. Pas de manifestant.e.s à terre et frappé.e.s. Pas de manifestant.e.s injurié.e.s. Pas de jets indiscriminés de gaz lacrymogène dans une foule composite engouffrée dans le métro, au prétexte que s'y seraient glissé.e.s des autonomes ou des casseur.e.s. Pas de matraquage dans le dos de passant.e.s. Pas de perte de contrôle. Pas de gazage dans les entrées ou les enceintes du métro. Au final, pas de polémique.

Cette maîtrise de la force, nous l'avons suggéré, est le produit d'une quinzaine d'années de politique dite de « désescalade » (*Deeskalation*)³. En Allemagne, la « désescalade » est entre autres le produit de la décision « Bockdorf » du Tribunal constitutionnel (1985), qui avait introduit une « obligation de communication et de coopération » des forces de l'ordre avec les protestataires. La notion est, en elle-même, issue du travail social, où elle désigne toutes les tactiques et techniques de réduction de la conflictualité dans la confrontation avec des personnes hostiles. Du travail social, elle a été importée par la police et est devenue une ligne directrice de tout un ensemble d'institutions policières allemandes, au delà des seules configurations manifestantes, comme le montre la sociologie des relations quotidiennes dans les quartiers difficiles⁴.

Un nouveau modèle européen de maintien de l'ordre

Or loin d'être propre à l'Allemagne, cette politique a sinon nourri, du moins participé à un nouveau modèle de maintien de l'ordre en Europe, que l'on retrouve désormais dans le système des *officiers de dialogue* en Suède, l'*event police* au Danemark, les *peace units* en Hollande, les *Liaison Officers* en Angleterre, les *Special Police Tactics* (SPT) en Suède ou encore le modèle dit des trois D (dialoguer, désamorcer, défendre) en Suisse romande⁵.

³ Sur les appréciations par les militant.e.s (de gauche) des évolutions du maintien de l'ordre en Allemagne, voir la table ronde organisée pour le 100^e numéro de la revue *Bürgerrechte & Polizei*, 2011, p. 48-62 (<https://www.cilip.de/2011/11/07/eine-kleine-demogeschichte-protest-und-polizei-in-den-letzten-vierzig-jahren/>).

⁴ Sur la promotion de cette notion par la police de Berlin et la municipalité dans les années 2000, voir Jérémie Gauthier, *Les origines contrôlées. La police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin*. Versailles/Freiburg : UVSQ/U. Freiburg, thèse de doctorat, 2012, p. 231 et suiv.

⁵ Olivier Fillieule, Pascal Viot, Gilles Descloux, *Étude comparée sur les doctrines en matière d'engagement lors de grands rassemblements* (2015) ; *Encadrement policier des manifestations publiques et prévention de la violence : éléments de comparaison européenne* (2014) et *Étude comparée sur les doctrines en matière d'engagement lors des manifestations sportives – violence dans les stades* (2014), rapports remis dans le cadre du programme de coopération Suisse-Roumanie (non publié), Lausanne : Université de Lausanne, IEPHI-CRAPUL.

Ce nouveau modèle repose sur quatre grands principes :

- 1/ une conception des logiques de la foule, alternative à celle promue par Gustave Le Bon⁶, toujours au cœur de la philosophie française du maintien de l'ordre ;
- 2/ la facilitation et l'accompagnement des manifestations de rue ;
- 3/ le développement de la communication à tous les stades d'une opération de maintien de l'ordre ;
- 4/ la différenciation et le ciblage des interventions de rétablissement de l'ordre.

Détaillons-en rapidement les attendus.

La nouvelle psychologie des foules, inspirée par des psychologues sociaux, au premier rang desquels Stephen Reicher et Otto Adang⁷, s'appuie sur une idée simple, inspirée d'une démarche d'observation expérimentale et participative. Toute présence réelle ou psychologique hostile au groupe minore l'individualité des membres du groupe, qui tendent alors à former un bloc uniforme, tendu vers la réduction ou l'éloignement du danger perçu. Les membres du groupe expriment leur appartenance en affichant les traits et les normes les plus distinctifs de leur groupe face aux membres de l'autre groupe. Lorsque cette présence s'estompe, leurs relations s'inscrivent davantage dans un contexte interindividuel où ils peuvent affirmer des caractéristiques qui les différencient des membres de leur(s) groupe(s) : l'homogénéité et la solidarisation au sein du groupe se désagrègent.

L'appel à manifester introduit d'emblée un changement de la définition identitaire : il renforce des aspects spécifiques de l'identité sociale, en lien avec les groupes manifestants et les revendications défendues. Le déroulement de la manifestation dépend ensuite des rapports intergroupes dans lesquels sont pris les participant.e.s. Lorsque les signes, drapeaux ou slogans sont organisés autour d'un point de vue homogène et clairement opposé à un adversaire, la cohésion du groupe et l'identification de ses membres se renforcent et invitent à des actions déterminées vers les espaces occupés par l'adversaire. C'est dans de telles situations que l'on observe le développement d'émeutes et d'affrontements, notamment face à la police, dont la présence accentue la cohésion de la manifestation. À l'inverse, dès que l'homogénéité se lézarde par l'apparition de sigles qui signalent des points de vue différents, les manifestants sont amenés à redéfinir leur identité en s'inscrivant dans tels ou tels groupes militants présents. À l'extrême, lorsqu'une manifestation prend la forme d'un agrégat d'entités hétérogènes, l'action collective se dissout à mesure que la déambulation des participant.e.s se résume à des relations interindividuelles au sein de petites unités disloquées.

Dans ce modèle, il est possible de comprendre comment certains cortèges *a priori* paisibles peuvent se transformer en action collective violente, alors que des manifestations supposées agressives se déroulent sans heurts. Ici, l'usage indiscriminé de la force par la police durant un événement protestataire est susceptible d'avoir un impact négatif sur les dynamiques de la foule, dont la cohésion se renforce à l'encontre d'un adversaire tout désigné : la police. Pour les auteurs dont nous parlons, il est donc nécessaire d'éviter tout recours indiscriminé à la force, pour éviter toute radicalisation de la foule : que ceux qui

⁶ Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, Paris, Puf, 1988 (1895).

⁷ Voir notamment Reicher, S., C. Stott, J. Drury, O. Adang, P. Cronin, and A. Livingstone, "Knowledge-Based Public Order Policing : Principles and Practice Policing", *Policing*, 2007, vol. 1, n°4, p. 403-415. Pour une discussion sur ces nouvelles élaborations de la psychologie des foules, voir Waddington, David, Mike King, "The Disorderly Crowd: From Classical Psychological Reductionism to Socio-Contextual Theory - The Impact on Public Order Policing Strategies", *The Howard Journal of Criminal Justice*, 2005, vol. 44 n°5, p. 490-503.

manifestent sans intention malveillante se trouvent solidaires de ceux dont l'intention était d'en découdre. Pour cela il faut trouver le moyen de véhiculer une perception de la légitimité de l'action policière auprès du plus grand nombre (et non pas seulement les organisateur.trice.s déclaré.e.s) par une stratégie de facilitation des comportements pacifiques de la foule (information, orientation, liaison permanente) ; un profil tactique encourageant le dialogue et la communication avec les manifestant.e.s, avant, pendant et après l'événement ; l'évitement de toute action répressive indiscriminée et la mise en place d'une stratégie incrémentale et ciblée de recours à la force.

Le maintien de l'ordre « à la française » : l'arrière-garde

Ces changements relativement profonds des doctrines d'emploi et des stratégies de maintien de l'ordre n'ont sans doute pas échappé aux polices françaises spécialisées dans le maintien de l'ordre. En atteste par exemple le rapport de la commission de l'Assemblée nationale formée après les événements de Sivens qui en mentionne certains éléments⁸. Mais sans que cela débouche sur un bouleversement des doctrines d'emploi, attestant d'une insularité inquiétante des forces de maintien de l'ordre françaises. Certaines techniques hexagonales sont communes aux autres polices européennes, comme l'accompagnement du cortège sur ses flancs, le tronçonnement du cortège (les « nasses » vues ces dernières semaines) ou d'autres encore. La gendarmerie a développé les ULI (Unités légères d'intervention) dans les années 1990, qui permettent les interpellations ciblées ; les CRS ont développé les SPI (Sections protection-intervention) et les SAM (Section d'appui et de manœuvre) aux mêmes fins⁹. Mais ces techniques se sont développées sans leur double nécessaire : la communication.

Prenons l'exemple de l'interpellation ciblée dans le cortège. Le recours aux binômes policiers pour « prélever » dans une foule un individu réputé violent a été pensé, en Allemagne, en Suisse romande ou encore à Bruxelles depuis la fin des années 1990, dans le cadre d'une stratégie de désescalade : il s'agit d'empêcher les plus radicaux de nuire, tout en effectuant une interpellation rapide et propre qui ne débouche pas sur la solidarisation de la foule avec les interpellé.e.s. En France, par contraste, la technique est employée aux fins de multiplier les interpellations et les défèrements (le procureur de la République dispose désormais de bureaux mobiles aux abords des sites de manifestation). La judiciarisation accrue du maintien de l'ordre s'inscrit dans la dynamique moderne de répression judiciaire comme indicateur de l'efficacité politique, la « politique du chiffre » tant décriée. Les forces de police se multiplient en autant d'occasions de confrontations en corps à corps, avec les dérapages que cela entraîne, toujours susceptibles de produire l'effet que l'on cherche précisément à éviter ailleurs en Europe : le retournement de la foule et sa solidarisation avec les éléments les plus radicaux. Par ailleurs, ces interventions contribuent à brouiller les frontières entre police urbaine (dans le cadre du délit flagrant) et police des foules, la première étant appelée à seconder la dernière, avec ses moyens dolosifs propres – les flash-balls, notamment, dont les forces de maintien de l'ordre ne sont justement pas équipées tant ils rompent avec la recherche d'équipements d'évitement et de mise à distance des protestataires. Les manifestations de ces dernières semaines en ont à nouveau donné de tragiques illustrations, notamment à Rennes. Pour autant, preuve de la force de conviction de certaines

⁸ Assemblée nationale, Rapport au nom de la commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, n°2794, 2015 (le rapport est présenté par Noël Mamère, président, qui a toutefois refusé de l'endosser).

⁹ Voir sur ces évolutions Fabien Jobard, « Le spectacle de la police des foules : les opérations policières durant la protestation contre le CPE à Paris », *European Journal of Turkish Studies*, 15 | 2012, mis en ligne le 09 juin 2013. Sur les « binômes », voir déjà Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de la FNSP, p. 267-270.

sections de la Police nationale, le politique ne se résout pas à l'interdiction de ces armes dans les opérations de maintien de l'ordre¹⁰.

Mais ce qui tranche le plus avec les pratiques aujourd'hui développées ou recherchées chez nos voisins, c'est le volet communication sur l'action qui renvoie à ce qui est communiqué mais aussi au comment l'on communique et en direction de qui. C'est sans doute en Allemagne que le système des *Anti-Konflikt Team (Tactical Communication, TaCom System)* est le plus avancé¹¹. Ceux-ci sont employés à la fois dans les manifestations politiques d'envergure et dans les rencontres de football. C'est après les grandes manifestations violentes de la fin des années 1990 à Berlin et en Hesse que les modalités de la communication via des équipes policières destinées au dialogue sont renforcées, avec notamment comme objectif de faire en sorte que les mouvements de la police soient interprétés correctement par les manifestant.e.s, que les manifestant.e.s pacifiques partagent le point de vue de la police sur ce qu'il convient de faire, que les participant.e.s enfin soient convaincu.e.s que les actions préconisées – ou interdites – par la police le sont de manière légitime. Dans cette optique un élément matériel important est l'usage de véhicules dotés de haut-parleurs (les TLU, *Tactical loudspeaker units*, utilisés pour la première fois dans une manifestation d'extrême droite en Hesse et utilisés depuis avec succès) ou encore la disposition d'écrans LED géants pour informer la foule, notamment lors des phases critiques de dispersion. Par contraste, la manière dont en France on informe les manifestant.e.s d'un ordre de dispersion est depuis longtemps incompréhensible et inadaptée. Ce que d'ailleurs les rapports des commissions d'enquête parlementaires constituées après les manifestations de novembre-décembre 1986 soulignaient déjà clairement. Que depuis trente ans l'autorité civile ne se soit jamais préoccupée de réformer sérieusement cet aspect du droit de la manifestation est un mystère aux conséquences bien dommageables.

Reste à s'interroger sur les raisons pour lesquelles le maintien de l'ordre à la française se trouve rangé sur le bas-côté de la circulation européenne des idées et des doctrines policières. Il y a d'abord la certitude, largement entretenue par policiers et gendarmes, que le maintien de l'ordre « à la française » est d'excellence et qu'il est prisé dans le monde entier¹². Cela fut peut-être vrai par le passé, mais ce n'est plus le cas. S'il en fallait donner un indicateur, il suffirait de montrer à quel point dans de nombreux pays les forces de police se tournent désormais vers d'autres modèles mais aussi d'autres équipements que ce que la France a à offrir, avec les effets économiques que l'on imagine aisément. Cette difficulté à se remettre en question s'adosse en second lieu à un discours sur les spécificités de la situation française avec l'idée que les casseurs sont d'une détermination jamais vue auparavant et que l'on bascule dans un cycle inédit de violence (l'expression n'est pas littérale, mais elle est déclinée sous diverses formes et en toute occasion depuis les manifestations CIP de 1994). Que ce soit Poitiers, Strasbourg, Rennes, les manifestations anti-CPE, les divers cortèges étudiants ou lycéens... la police française, même la police parisienne qui a conservé son appareil de renseignement, semble seulement découvrir sur les lieux mêmes la présence de protestataires armés et violents. Au lieu de s'inquiéter de pareille déclaration d'incurie, le

¹⁰ Voir en particulier les pages 127 et 128 établies par le rapporteur de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale déjà cité.

¹¹ En 2009 s'est tenue la première conférence sur TaCom dans le Land de Hesse. La troisième conférence s'est tenue en Basse-Saxe en 2012 et a été l'occasion de partager l'expérience TaCom avec les représentants des polices de Pologne, Tchéquie, Angleterre et Hongrie.

¹² Comme en attestent les enseignements délivrés dans les centres de formation gendarmiques autant que CRS, les prises de parole dans les congrès spécialisés de la police des foules – par exemple les congrès internationaux – Francopol – Réseau international francophone de Formation policière dont la dernière édition s'est tenue à Montreux en 2015- ou encore les documents syndicaux circulant en interne.

politique se contente de reprendre à son compte les déclarations des principaux syndicats de police, selon lesquels la violence de l'adversaire exonère le dispositif de maintien de l'ordre. Car le retranchement doctrinal de la police française est redoublé de l'isolement dans lequel la laisse le politique : se laissant convaincre des arguments policiers sur la « violence extrême » des adversaires¹³, les ministres de l'Intérieur par cette seule posture s'empêchent tout examen au fond de l'action policière¹⁴.

Enfin, il faut souligner que les nouveaux modèles de maintien de l'ordre articulés autour de la notion de désescalade ne peuvent se développer et produire pleinement leurs effets que pour autant qu'en amont s'améliorent le recrutement et les modalités de formation initiale et continue des fonctionnaires de police. En France, l'ethos professionnel des forces de maintien de l'ordre, de la haute hiérarchie aux hommes du rang, devrait subir un certain nombre d'inflexions pour que les stratégies de désescalade prennent tout leur effet, seule garantie d'une restauration progressive de la confiance retrouvée de la population dans sa police. Il faudrait ici pour être précis faire le détail de tout ce qui dans l'image publique de la police, plutôt dégradée au regard de ce que l'on constate dans les autres pays européens¹⁵, oriente les vocations, aussi bien que tout ce qui, dans les mécanismes de recrutement puis la formation initiale ou continue, éloigne le fonctionnaire de police d'une conception du métier comme mission de service public au service de toute la population¹⁶.

Que des syndicats de police aient refusé d'être entendus par la commission parlementaire de 2015 sur le maintien de l'ordre, ce que le syndicat de commissaire SCPN estime être une « injustice de plus voire une insulte faite à l'engagement et au professionnalisme de la police », témoigne de l'inquiétante étanchéité de l'institution policière. Il ne reste, dans un tel contexte, qu'à voir des syndicats policiers (souvent les mêmes) appeler, quelques mois à peine après que les policiers furent acclamés par la foule après les attentats de Paris, à des manifestations contre « la haine anti-flic » et contre « l'acharnement irresponsable à vouloir faire croire que les policiers sont des brutes sauvages qui frappent aveuglément sur la jeunesse »¹⁷. Par contraste, tout un ensemble d'arènes internationales offrent aux polices européennes et extra-européennes la possibilité d'inscrire les doctrines de maintien de l'ordre dans la satisfaction de l'impératif de pacification des cortèges, tels que le United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute, qui

¹³ Rappelons à cet égard que durant toutes les années 1970, les autonomes amenaient des véhicules individuels, voire des camionnettes, jusque dans les cortèges manifestants, pour en sortir manches de pioche, cocktails molotov et autres explosifs.

¹⁴ L'hypothèse de l'instrumentalisation des éléments radicaux par le politique, qui donnerait l'ordre aux policiers de laisser pourrir la situation, ne peut non plus être exclue, comme le rappelle ce témoignage d'un policier syndicaliste dans *L'Humanité* du 4 mai 2016 (<http://www.humanite.fr/tout-est-mis-en-place-pour-que-ca-degenere-606373>). Rappelons que, par rapport aux pays de *common law* caractérisés par le principe de « *police autonomy* », en France le politique garde l'entière main sur l'action des forces de l'ordre en manifestation, du début à la fin des opérations. Seule une information sur ce qui s'échange dans les salles de commandement dans le cours de l'action (via l'analyse des PV radio) permettrait d'étayer définitivement l'hypothèse de l'instrumentalisation politique.

¹⁵ René Lévy, « La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale », *Déviance & Société*, 40, 2, 2016, p. 139-164. Voir aussi le dossier de la Vie des idées sur la police britannique : <http://www.laviedesidees.fr/Pourquoi-les-Britanniques-ont.html>.

¹⁶ Voir Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris, La Découverte, 1996 et sur les biais de recrutement et de vocation Duprez, D. & Pinet, M., « La tradition, un frein à l'intégration. Le cas de la police française », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 2001, 45, 111-138 et la thèse très détaillée de Frédéric Gautier, *Aux portes de la police. Vocations et droits d'entrée. Contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions*. Lille, Université de Lille 2, 2015.

¹⁷ Communiqué de presse du syndicat Alliance (aujourd'hui majoritaire chez les gardiens de la paix), 4 mai 2016.

coordonne les National Research Programs on Security during Major Events initiés en 2004 en réaction aux événements de Gênes¹⁸ et de Göteborg¹⁹, et surtout le programme européen Godiac, Good Practice for Dialogue and Communication as Strategic Principles for Policing Political Manifestations in Europe, qui réunit policiers de 12 pays et chercheurs en sciences sociales autour, notamment, de la nouvelle psychologie des foules que nous avons exposée. La France y tient encore une place mineure, n'ayant par exemple pas participé au programme GODIAC ; ces forums permettent pourtant aux polices d'échanger sur des pratiques contestataires qui, elles aussi, se diffusent et s'harmonisent, comme le montrent le mouvement des places²⁰, d'Occupy aux Indignados en passant par Nuit Debout.

Publié dans laviedesidees.fr, le 24 mai 2016

© laviedesidees.fr

¹⁸ Cousin, Bruno, « Les violences policières de Gênes 2001 entre mise à l'épreuve du récit et mise en forme publique ». *Déviance et société*, 2006, 30(1), p. 67–89.

¹⁹ Abby Peterson, « La Suède et le Danemark face aux mobilisations altermondialistes », in Olivier Fillieule, Donatella della Porta (dir.), *Police et manifestants*, Paris, Presses de Sciences-po, 2006, p. 307-329.

²⁰ Voir les travaux récents réunis in Hélène Combes, David Garibay, Camille Goirand (dir.), *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Presses de Sciences-Po Aix, 2015.